



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Question écrite sur l'impact des éoliennes off-shore sur la pêche en mer

Question écrite n° 11839

Texte de la question

M. Nicolas Meizonnet attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès de la Première ministre, chargé de la mer, sur les conséquences du développement de l'éolien *off-shore* sur l'activité des pêcheurs en mer. Alors que le premier parc éolien *off-shore* a été raccordé au réseau électrique en 2022, le Gouvernement souhaite accélérer le développement de cette énergie. Si seulement quatre parcs éoliens sont actuellement en chantier, les appels d'offres se multiplient dans l'objectif d'atteindre une cinquantaine de parcs en mer d'ici 2050. Le développement de ces infrastructures risque d'impacter fortement le littoral, que ce soit sur le plan esthétique ou environnemental. Les professionnels de la mer, et plus particulièrement les pêcheurs, craignent de voir leur activité durablement menacée par la création de ces parcs éoliens. Ces constructions impliquent de nombreuses externalités négatives. La partie émergée des éoliennes *off-shore* dépasse en moyenne les 200 mètres de haut tandis que le socle immergé des premières éoliennes déjà en service est de plus de 5 000 tonnes de béton. Ces infrastructures industrielles, dans un milieu jusqu'à maintenant très préservé, modifient en profondeur la nature du littoral français. La biodiversité est abîmée par les chantiers, elle l'est potentiellement aussi par les vibrations que peuvent provoquer ces installations. En Méditerranée, dans le Golfe du Lion, deux fermes pilotes sont sur le point de voir le jour. Ces dernières seront constituées d'éoliennes flottantes dont la base sera reliée au fond par une imposante chaîne ; ce dispositif déjà suscite l'inquiétude des pêcheurs locaux, qui craignent que les grincements fassent fuir les poissons. Le développement de ces parcs conduit également à une diminution de la taille des zones de pêche, les pêcheurs vont être contraints de se rabattre sur des zones plus petites étant donné qu'il leur sera systématiquement interdit de circuler entre les mâts des éoliennes, encore plus d'y pêcher. Aussi, il souhaite savoir quelles sont les mesures que le Gouvernement compte prendre pour pérenniser l'activité des pêcheurs français, tout en continuant de développer l'éolien *off-shore*.

Données clés

Auteur : [M. Nicolas Meizonnet](#)

Circonscription : Gard (2^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11839

Rubrique : Mer et littoral

Ministère interrogé : [Mer](#)

Ministère attributaire : [Mer et biodiversité](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 octobre 2023](#), page 8702

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)